



Les Cercles de Progrès International

Charte des Cercles de Progrès

Les Cercles de Progrès sont des Clubs de dirigeants d'entreprises de toutes tailles et de tous secteurs partageant une vision commune de leur rôle et contribuant ensemble à l'atteinte des objectifs de leur Club dans le respect de valeurs partagées.

Les objectifs des Cercles de Progrès

Les Cercles de Progrès visent, à travers des séminaires animés par des experts et les échanges qu'ils font naître, les objectifs suivants :

- Développer les capacités managériales des dirigeants pour accroître les performances et plus globalement faire progresser leurs entreprises.
- Amener les dirigeants à mieux se connaître en tant que manager et en tant qu'individu.
- Créer des réseaux forts et efficaces.

Les principes et les valeurs des Cercles de Progrès

- Le respect des autres et de leurs différences,
- La confiance mutuelle,
- L'ouverture sur son environnement,
- L'humilité et la volonté de progresser,
- La capacité à se remettre en question.

Le fonctionnement des Cercles de Progrès

Les Cercles de Progrès sont organisés en Clubs d'une vingtaine de membres qui fonctionnent de manière autonome sur les bases suivantes :

- Des réunions professionnelles une fois par mois autour de thèmes choisis par les membres et animés par des experts.
- Une journée, préservée du quotidien, pour prendre du recul. Les téléphones sont éteints, mais des pauses aménagées permettent de téléphoner.
- Les séminaires sont fondés sur l'échange : échange avec l'expert et échange entre les membres dont l'assiduité aux réunions est primordiale.
- L'adhésion se fait par cooptation et tout nouveau membre doit être agréé à l'unanimité.
- Le développement des Clubs est l'affaire de tous les membres qui s'engagent à les promouvoir.
- Les membres s'acquittent d'une cotisation annuelle décomptée de date à date. Ce montant est fixé chaque année par le Conseil d'Administration du pays concerné.
- Le président et l'animateur sont garants du bon fonctionnement des Clubs.

Le président est choisi par le président en cours de mandat et approuvé par la majorité des membres et ce pour un mandat de deux ans non renouvelable. Il assure la cohésion du groupe et œuvre pour le développement du Club.

L'animateur, prestataire mobilisé par les Cercles de Progrès, est chargé de l'organisation et de la logistique des clubs. A ce titre, il :

- Organise les réunions et s'occupe de la logistique,
- Veille au bon fonctionnement du Club et au respect de cette charte,
- Veille à ce que chacun ait sa place.
- Est force de proposition.
- Participe au développement du Club.

Je soussigné (e),

déclare adhérer pleinement et sans réserve à la charte des Cercles de Progrès et m'engage à en respecter l'esprit et les termes.

Fait à

le

Signature